

## AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 22 mai 2024, le Règlement numéro 253-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement 253 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires** » a été adopté et est entré en vigueur le 27 mai 2024.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre (2024).



---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier